



Séance plénière

Commission Locale de l'Eau

4 juillet 2024



ORDRE DU JOUR

- I. Validation du compte-rendu de la CLE du 11 avril 2024
- II. Avis de la CLE: droit de préemption sur l'AAC du Porche Bourges Plus
- III. Etat d'avancement du modèle hydrogéologique CAYAC
- IV. Etat d'avancement de la démarche HMUC
- V. Questions diverses
 - Décret SAGE
 - 2. Documents finaux issus du projet LIFE Eau et Climat
 - 3. SCoT Sancerre-Sologne
 - 4. Plan eau trajectoire de sobriété
 - 5. Bilan intermédiaire des dossiers de déclaration janv-mai 2024



I. Approbation du compte-rendu

Séance du 11 avril 2024

Voir document transmis





Présenté par:



La présentation du projet a été faite lors de la séance du 11 avril. Cf. support de présentation de cette séance (diapo 44 à 75 – <u>clic ici</u>).



Lien avec les documents du SAGE

Le projet contribue aux objectifs du PAGD du SAGE :

Objectif général 3 : protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, maîtrise et diminuer cette pollution

Et principalement **l'objectif 3.1** : « réduire la pollution agricole ». Les dispositions du PAGD poursuivent les logiques suivantes :

- Trouver des leviers pour la mise en place d'actions dans le domaine agricole
- Raisonner les pratiques de fertilisation
- Réduire les pollutions phytosanitaires
- Limiter les transferts
- Mettre en place une gestion spécifique pour les zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE). Le PAGD priorise pour cela les champs captants de forages d'eau potable et de définir un cadre négocié et des actions volontaires.



Lien avec les documents du SAGE

Une meilleure qualité d'eau sur le champ captant du Porche contribue également à :

• la disposition 2.3.4 « diminuer les prélèvements sur la Loire, tout en maintenant les installations en état de fonctionnement » puisque le captage en Loire est utilisé pour diluer les eaux du Porche.

L'outil proposé s'insère dans une démarche visée par :

 la disposition 2.3.5 « continuer la démarche de mise en place de plans d'actions sur les captages de Soulangis, du Porche et de Saint-Ursin afin de permettre la mise en œuvre de programme d'actions spécifiques »



Proposition d'avis

Considérant:

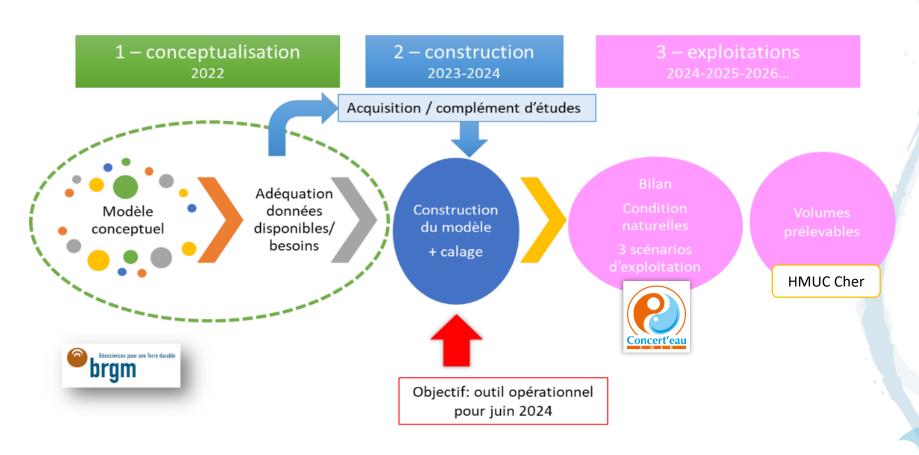
- la demande de droit de préemption sur l'aire d'alimentation de captage du Porche par Bourges Plus dont l'objectif est de conserver l'usage agricole des terres, mais en ajoutant des clauses environnementales aux baux ruraux afin d'accélérer et de pérenniser les pratiques agricoles favorables à la protection de la ressource en eau,
- les éléments présentés en séance du 11 avril et ce jour par Bourges Plus,

La CLE:

- note que ce droit de préemption vient diversifier un panel d'outils opérationnels mis en place principalement dans le cadre du Contrat territorial de captage;
- incite Bourges Plus a prioriser l'utilisation de ce droit de préemption sur les zones les plus stratégiques de l'aire d'alimentation de captage;.
- suggère à Bourges Plus de préférer les outils contractuels et les démarches volontaires développées dans un cadre partenarial et amiable.

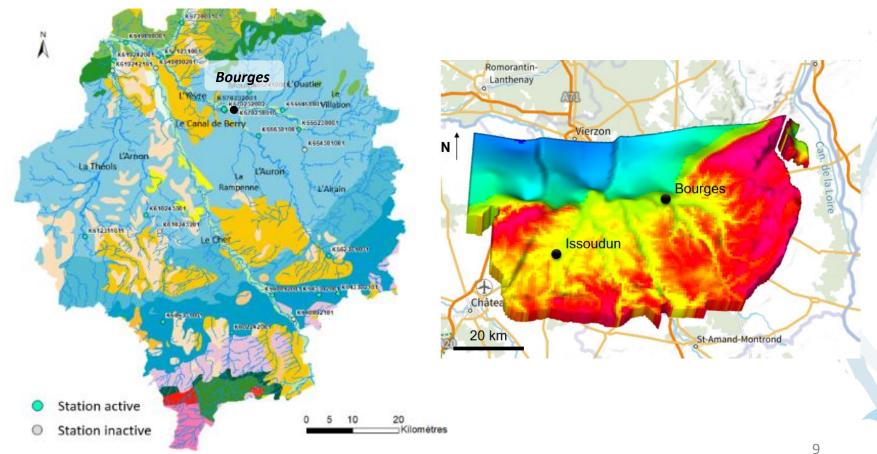


• La démarche globale – synoptique initial





• La démarche globale





CAYAC 2 – construction du modèle

	Tâche / détail	Etat d'avancement	
	Géométrie de l'aquifère et étude de la recharge :		
	- modèle géologique, analyse des linéaments	- présenté le 23/01 inter-CLE	~
	(fracturations)		_
	- modélisation globale pluie-débit pour calibrer les	- Cher, Théols et Arnon :	~
1	bassin-versant « entrants » dans le territoire	- Auron, Airain à faire et à financer	×
	- lien nappe-rivière	- présenté le 23/01 inter-CLE	~
	- extension	- présenté le 23/01 inter-CLE	~

La quasi-totalité des cours d'eau prennent leur(s) source(s) en dehors de la zone d'affleurement du Jurassique supérieur et donc en dehors de la zone modélisée. Il est nécessaire d'estimer les flux en amont des cours d'eau pour prendre en compte les effets du changement climatique sur le débit des cours d'eau entrant dans le modèle hydrogéologique.

5 modèles globaux ont déjà été réalisés : deux au droit du Cher, deux au droit de l'Arnon et un pour la Théols pour simuler les débits en amont de ces trois cours d'eau.

Au regard des enjeux il semble important de modéliser les bassins amont de l'Auron et l'Airain (11 500€ HT – 3 mois de travail).

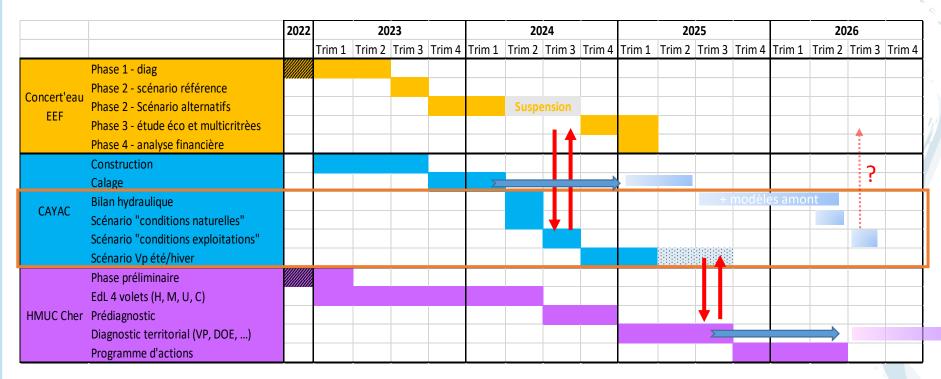


• CAYAC 2 – construction du modèle

	Tâche / détail	Etat d'avancement	
2	Construction du modèle : - représentation des alluvions, maillage du réseau hydrographique - mensualisation des prélèvements / rejets tous usages	 présenté le 23/01 inter-CLE AEP, assainissement collectif, irrigation/ abreuvement, Canal de Berry 	×
3 a	calage du modèle en régime permanent (une année donnée)	Attente étape 2	
3b	calage du modèle en régime transitoire (sur une chronique la plus longue possible)	Attente étape 2	



Lien avec les autres démarches



- Recalage temporel et technique avec les autres démarches à travailler ?
- Financements de(s) l'exploitation(s) du modèle à trouver



Choix des critères : hydrogéologie, hydrologie, prélèvements, réseau hydrographique

Proposition d'un premier découpage en fonction des 4 critères tout en respectant le découpage des masses d'eau superficielles

Concertation avec les acteurs locaux (syndicats, États, associations, chambre consulaire...)

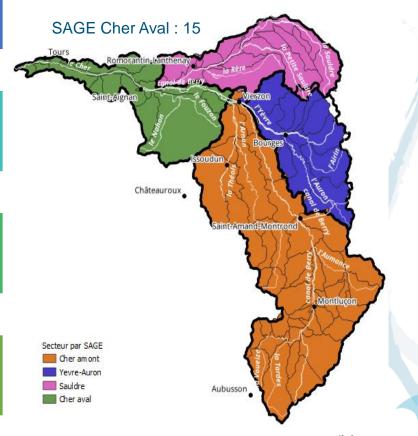
82 unités de travail (secteurs) : présentées pour validation suite aux amendements

82 unités de travail (secteurs)

SAGE Cher Amont: 42

SAGE Yèvre-Auron: 11

SAGE Sauldre: 14





Volet Hydrologie

Phase 1 : acquisition et analyse de données

Prestation « suivi hydrologique » : instrumentation et mesures visant à compléter le suivi hydrologique

Prestation « piézométrie » : acquisition et analyse de données piézométriques

Phase 2 : modélisation hydrologique

Analyse des fonctionnements hydrologiques et hydrogéologiques

Reconstitution des chroniques influencées puis désinfluencées



Volet Hydrologie

Acquérir de la connaissance complémentaire sur le fonctionnement des cours d'eau et des nappes à l'échelle du bassin du Cher



Acquisition de données complémentaires pour les eaux de surface

- ☐ Prestataire OTT Hydromet
- Montant : 189.570 €
- Démarrage février 2023
- ☐ Durée 18 mois



Acquisition de données complémentaires pour les eaux souterraines

- ☐ Prestataire CPGF Horizon et Suez
- **□** *Montant* : 59.434 €
- ☐ Démarrage septembre 2023
- ☐ Durée 16 mois



Volet Hydrologie



□ 40 stations hydrométriques de mesures de niveau d'eau
 □ 14 jaugoages ponetuels

14 jaugeages ponctuels



☐ 3 stations posées

✓ Le colin - Le Langis -L'Airin, Le Craon et l'étang du Craon

☐ 1 point de Jaugeage

- ✓ Le colin
- □ A venir : caler les courbes de tarage (relation hauteur/débit)

Acquisition de données complémentaires pour les eaux de surface



□ Vol d'une station sur SAGE Cher Aval (Francueil) cours d'eau la Pilette

Mesures complémentaires par acteurs de terrain pour fiabiliser les courbes de tarage





Volet Hydrologie



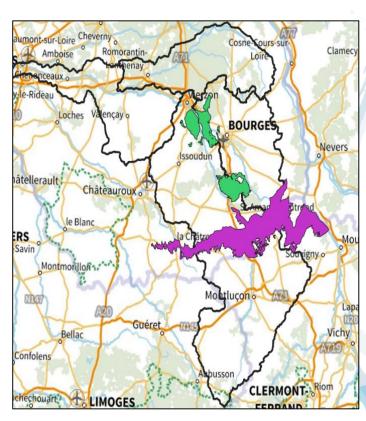
Acquisition de données complémentaires pour les eaux souterraines

Mieux connaître Deux aquifères étudiés

- ☐ Calcaires tertiaires lacustre du Berry
- 410 km²
- Nappe à surface libre



- ☐ Grès et arkoses du Trias du Berry libres
- 1223 km²
- Nappe à surface libre (+ partie captive non concernée par l'étude)





Volet Hydrologie

Réaliser des campagnes piézométriques :



 Acquérir une connaissance globale de la piézométrie de la ressource en eau souterraine susceptible de participer à l'alimentation du réseau hydrographique superficiel





Acquisition de données complémentaires pour les eaux souterraines

- Mesures piézométriques
- Mesures au fil de l'eau

12 points / 100 km²

Max. 2 semaines / nappe



Esquisses piézométriques :

Le sens de l'écoulement - Axes de drainage - Lignes de crêtes - noms des cours d'eau et communes



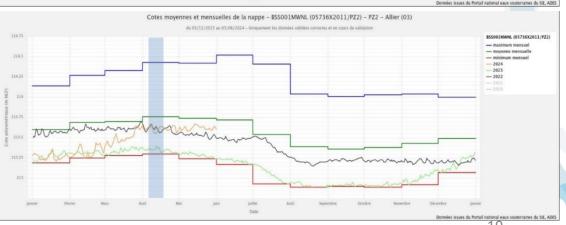
Volet Hydrologie

Aquifère des grès et arkoses du Trias du Berry libre

Campagne: 8 avril au 19 avril 2024

- □ Niveaux piézométriques observés lors de la réalisation de la campagne de hautes eaux
- □ Niveau de nappe moyenne à faible par rapport aux valeurs statistiques mensuelles
- □ Les hautes eaux 2024 au moment de la campagne sont similaires à celles de 2022 et significativement plus élevées que celles de 2023





19

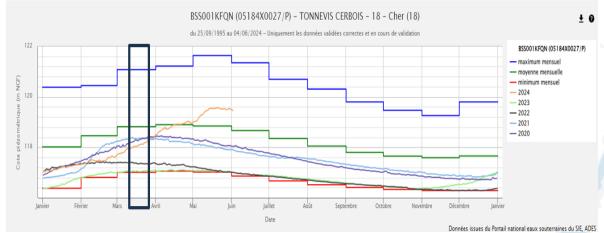


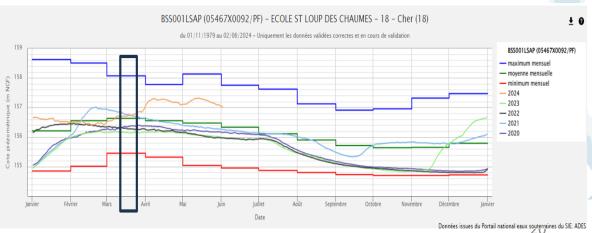
Volet Hydrologie

Aquifère des calcaires tertiaires lacustres du Berry

Campagne: 18 mars au 27 mars 2024

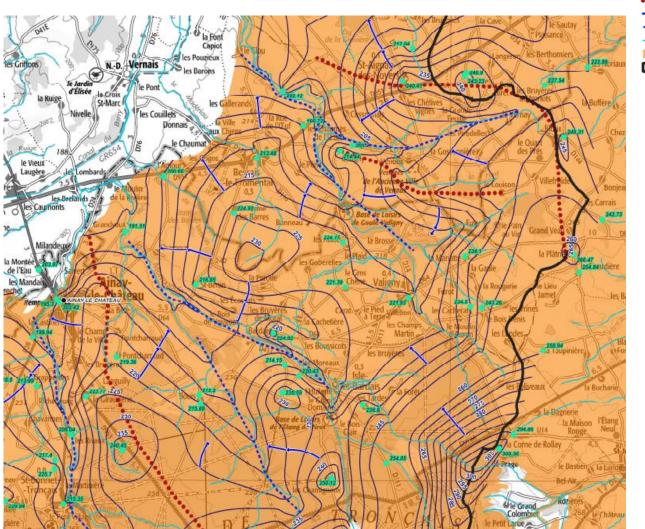
- ☐ Niveau de nappe qui correspond à des niveaux de hautes eaux moyennes par rapport aux valeurs statistiques mensuelles
- Est-ce que les campagnes sont représentatives d'une période de Hautes eaux ?
- Les hautes eaux 2024 au moment de la campagne sont similaires à celles de 2020 et 2021 bien plus élevées que celles de 2022 et 2023







Esquisse piézométrique : aquifère des grès et arkoses du Trias du Berry libre



Mesures piézométriques (mNGF)

Lignes de crêtes piézométriques

Axe de drainage de la nappe

Direction de l'écoulement souterrain

- Hydrographie BD Topage Métropole 2024
 Masse d'eau FRGG070 Grès et arkoses du Trias du Berry Libres
- Bassin versant du Cher Fond SCAN 100 IGN

— Isopièzes 5m (en mGF)

- Ecoulements
 souterrains de nappe
 libre orientés depuis les
 crêtes vers les cours
 d'eau qui
 correspondent aux axes
 de drainage de la
 nappe
- Gradients hydrauliques élevés, en raison du caractère localement multicouche des bancs de grès et arkoses formant l'aquifère



Interprétation esquisse piézométrique : aquifère des grès et arkoses du Trias du Berry libre

Volet Hydrologie

Niveaux de nappe les plus hauts sont situés à l'amont des bassins versants, avec des cotes piézométriques situées autour de 296 mNGF au Sud-Ouest et jusqu'à 350 mNGF au Sud-Est. Les niveaux les plus bas sont situés dans la vallée du Cher au Nord de la masse d'eau souterraine à la côte 145 mNGF.

Les cours d'eau drainent la nappe sur l'ensemble du bassin versant selon l'interprétation

Aquifère pouvant localement fonctionner comme un aquifère multicouche: Les zones situées en rive droite du Cher, au niveau de la forêt de Tronçais, présentent des niveaux de nappe qui sont bien supérieurs à la vallée du Cher et de l'Aumance qui traverse Meaulne, probablement en raison de niveaux perchés de la première nappe

Les gradients hydrauliques sont globalement plus élevés en limite amont, ainsi qu'en rive gauche de l'Arnon, en rive droite du Cher, avec des valeurs pouvant atteindre 5 %, sur les flancs de la vallée de l'Aumance, enlimite d'affleurement des grès et arkoses du Tris du Berry libre.



Volet Hydrologie

Calendrier prévisionnel des prestations du volet Hydrologie

		Planning prévisionne	l du v	olet l	nydro	ologie	de l'e	étude	НМС	JC du	bass	in du	Cher														
		2023 2024																									
	J	F	М	Α	М	J	J	Α	S	0	N	D	J	F	М	Α	М	J	J	А	S	0	N	D			
	Prestation instrumentation	Choix des sites de jaugeage et d'implantation des stations																								1	
	compléter le suivi hydrologique	Fourniture, pose et collecte des données																									
Phase 1 : Acquisition de données			Réunions																						J		
hydro(géo)logiques complémentaires	Prestation: acquisition et	Préparation de la campagne																									
	Prestation : acquisition et analyse de données piézométriques	Réalisation des mesures piézométriques et vérification des mesures																							V		
		Interprétation sous la forme d'une esquisse piézométrique																									



Volet Hydrologie

Quoi	Comment ?	Qui ?	Etat d'avancement	Evènements notables
Analyse des	- analyse des	Interne	- en cours, stations	Réflexion pour un renfort par un
fonctionnements	chroniques		utilisées pour le volet	apprenti pour 2 ans à partir de
hydrologiques et	débimétriques		climat traitées en	sept 2024
hydrogéologiques	- analyse des chronique piezométriques		priorité - 2025 : analyse sur les BV jaugés par les stations installées 2024	9
Reconstitution des chroniques influencées puis désinfluencées	- modélisation hydrologiques pluie- débit - modélisation CAYAC	?	2025-2026 (pour le désinfluencement, nécessité de finir le volet U)	Réflexion sur internalisation/extermination en cours + outils



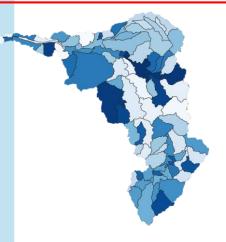
Volet Milieux

- Dans le cadre de l'analyse HMUC Cher, il est prévu de s'appuyer sur une prestation pour le volet « milieux »
- Consultation marché public en mars 2024 → infructueuse → marché trop volumineux (cout et presta/durée)
- Difficultés à trouver les financements à hauteur du besoin
- Retravailler le cahier des charges en vue de la relance du marché
- > Deux réunions de travail de réflexion sur la démarche et la méthodologie
 - > 18/03/2024 et 16/04/2024 : fédérations de pêche, OFB, DREAL, Agence
- Trois réunions « locales » de réflexion afin de retravailler le cahier des charges, notamment la sectorisation
 - > 03/06/24 = Indre-et-Loire + Loir-et-Cher
 - \rightarrow 04/06/24 = Cher + Indre
 - > 25/06/24 = Creuse + Allier + Puy-de-Dôme



Volet Milieux

Ce qui était prévu dans le cahier des charges initial :



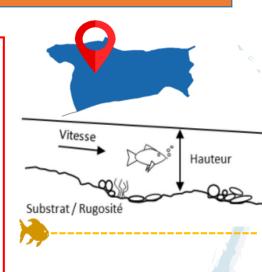
Diagnostic préalable : définition de secteurs à partir d'une prédéfinition



Pour chaque secteur :
 détermination d'une
 station sur la base du
 diagnostic
(=tronçon de cours d'eau
représentatif et idéal pour
la détermination de
 débits biologiques)



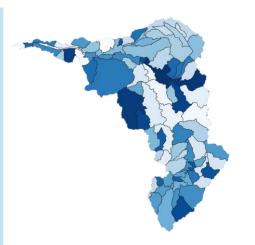
Pour chaque station:
détermination d'une
méthode de
détermination des
débits biologiques
(habitats,
hydrologique,
hydraulique)



Pour chaque station : application de la méthode = terrain + définition de débits biologiques



- ➤ 1 secteur = 1 station de détermination de débit biologique
- Questionnements aborder :
- Afin de s'adapter aux contraintes de moyens...
- Faut-il réduire le nombre de secteurs proposés ? Comment ?
- Faut-il fusionner des secteurs entre eux ? Lesquels ?
- Faut-il prioriser des secteurs par rapport à d'autres ?
- Pour certains secteurs, avec peu d'enjeux (usages réglementés), faut-il envisager de ne pas déterminer de débit biologique ?
- Eventuellement, afin d'anticiper sur la détermination des débits biologiques : quels sont les secteurs pour lesquels il ne sera probablement pas possible d'utiliser la méthodologie de détermination « habitats », en raison de la morphologie / du fonctionnement du cours d'eau ?



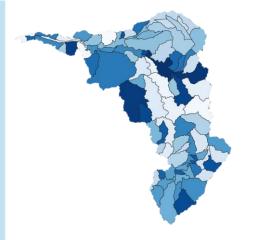
Diagnostic préalable : définition de secteurs à partir d'une prédéfinition



PRIORISATION / FUSION en fonction des secteurs et enjeux sur le territoire

Critères retenus lors de ces réunions :

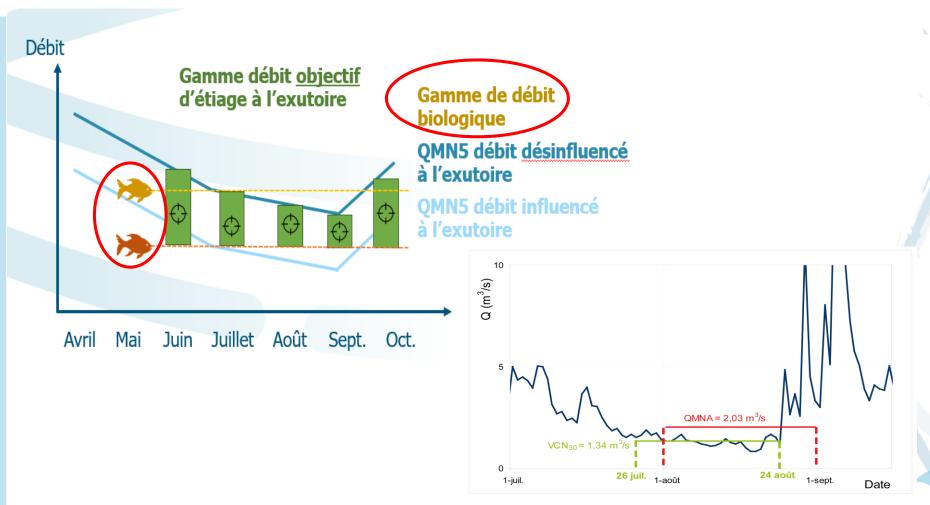
- Stations hydrologiques disponibles (Hydro portail et celles installées pour HMUC Cher)
- Les prélèvements Agricoles
- Les prélèvements des plans d'eau
- Les prélèvements AEP
- Les espèces repères
- Les réservoirs biologiques
- La différence de rang de Strahler entre le cours d'eau de l'UG et celui du CE dans lequel il conflue
- Les secteurs en ZRE/non ZRE
- Les stations ONDE
- Hydro morphologie des cours d'eau



Diagnostic préalable : définition de secteurs à partir d'une prédéfinition



Volet Milieux





Volet Milieux

Calendrier prévisionnel du volet Milieux

Planning prévisonnel du Volet Milieux de l'étude HMUC du bassin du Cher															`																					
	Planning prévisonnel du Volet Milieux de l'étude HN 2024																																			
	_						20	24											2	025							,				202	26				9
		J	F	М	Α	M	J	J	A	S	0	N	D	J	F	М	Α	М	J	J	Α	S	0	N	D	J	F	М	Α	М	J	J	A	S	0	N D
Phase préliminaire : co	Phase préliminaire : construction et modification CCTP																																			
	Expertises préalable de sectorisation					4	X X	Ŷ																											1	
Dhasa 1 - Diagnostia du	Choix des stations d'estimation de débits biologiques par UG													X		2																				
	Méthode de détermination débit biologique pour chaque station												×		8			÷ű-																	6	
Phase 2 : Application de la méthodologie pour déterminer	Phase de terrain par secteur																							8					8							
	Analyse et proposition d'une plage de débits biologiques par secteur																																			
Produc	tion des livrables																																			



Volet Usages



Bancariser et analyser l'ensemble des usages existants sur le bassin : AEP, industrie, irrigation, abreuvement du bétail et plans d'eau

2 conventions données : Donnée	es réc	cupéré	es:
--------------------------------	--------	--------	-----

☐ Agence de l'eau

□ DDT 36 - DDT 03 - DDT 23

□DDT 37

□SIAEP

☐ Industries (gros consommateurs) : exemple ADISSEO

Données en cours

☐ OUGC – Chambres d'agriculture

☐ Cher (CAYAC et concert'eau)



Volet Usages

Catégorie d'usage irrigation : réunion de travail avec les chambres d'agriculture + DRAAF Mardi 28 mai 2024





Présenter les méthodologies et hypothèses des études HMUC Fouzon, Creuse et Allier



D'échanger sur les types de données nécessaires à collecter et leurs sources



D'avoir un 1^{er} échange sur la méthodologie et des hypothèses à retenir

La méthodologie : d'évaluer pour chaque point de prélèvement :





Volume prélevé / année de la période d'étude / échelle de temps la plus fine



Si le prélèvement a un impact sur le débit des cours d'eau.



Volet Usages

Calendrier prévisionnel du volet Usages

	Planı	ning p	prévi	sionn	el du	volet	USA	GES d	e l'ét	ude F	lMUC	du b	assin	du C	her										
							20	24											20	25					
		J	F	М	A	М	J	J	A	S	0	N	D	J	F	M	A	М	J	J	A	S	0	N	D
	Collecte et traitement des données prélèvements et rejets				X	X																			
Volet usages	hypothèses - Analyse - bilan des prélévements et rejets																							, A	8
	Analyse prospective de l'évolution des usages																					\$≥	X	I	H



Volet Climat

- □ Lancement de la prestation 11 janvier 2023 et confiée à ANTEA Group / 30300 €
- Mission
 - Définir des secteurs climatiques homogènes (choix des périmètres des 4 SAGE)
 - ➤ Analyser le climat et l'hydrologie passés
 - Choix de la période de référence pour l'étude des paramètres climatiques (1990-2023)
 - Analyse rétrospective du climat passé à partir des observations historiques des stations météorologiques
 - Analyse de l'hydrologie passée, à partir des chroniques de débits journaliers des stations hydrométriques existantes
 - Analyse statistique de la façon dont les paramètres climatiques influencent l'hydrologie
 - ➤ Analyser le climat et l'hydrologie futurs, aux horizons 2050 et 2070
 - Analyse du climat futur
 - Analyse de l'impact sur la ressource en eau



Calendrier prévisionnel du volet Climat

							Vo	let Climat d	le l'étude H	HMUC du ba	assin du Cl	ner									
		jan	janv-24 févr-24		mars-24		av	r-24	ma	ni-24	juii	n-24	juil	-24	août	:-24	sep	it-24	00	t-24	
Réunion d	e lancement																				1/
Phase 1 : Analyse	Analyse Climat passé																				
retrospective du climat, de l'ydroloogie et de	Analyse tendances hydro(géo)logiques																			/4	
l'hydrogéologie	Analyse relation hydro - climat						ĺ													JI.	
Phase 2 : Analyse prospective climat et	Analyse projections climatiques																				
impact climat sur les ressources en eau	Analyse projections hydro(géo)logiques																				
Production	des livrables													<u> </u>	<u> </u>			•		•	
Réunions o	de restitution																				



V. Questions diverses

- 1) Décret SAGE
- 2) Documents test du LIFE Eau et Climat
- 3) SCOT Sancerre Sologne
- 4) Trajectoires de sobriété plan eau
- 5) Dossiers de déclaration



Projet de décret « modernisation des SAGE »

Consultation du 28/03/2024 au 21/04/2024

Projet qui « prévoir davantage d'agilité dans les procédures d'élaboration et de révision des schémas et dans le fonctionnement des commissions locales de l'eau (CLE). Il modifie également certaines dispositions du code de l'urbanisme afin de garantir l'opérationnalité des schémas, notamment en améliorant leur intégration dans les outils d'aménagement des territoires »



Les CLE n'ont pas été saisi directement du projet Le délai de consultation était court



•Concernant les procédures d'élaboration et de révision du SAGE et le fonctionnement des CLE

Concernant les procedures à elaboration et de revision du SAGE et le fonctionnement des CLE		
Objectifs du projet	Appréciation cellule animation pour YA	
faciliter la vie interne de la CLE (faire coïncider le mandat de la CLE avec celui des élus locaux, réunir la CLE en format dématérialisé, permettre qu'un membre reçoive plusieurs mandats)	+ envisager la suppression de l'intermédiaire AMF	
clarifier les dispositions relatives aux procédures d'élaboration, de modification et de révision aujourd'hui peu lisibles	+	
créer une procédure de révision partielle pour les cas où l'économie générale du SAGE n'est pas remise en cause ; donner la possibilité au Préfet de modifier le SAGE après avis de la CLE (2 mois) et du Comité de bassin (4 mois)	+ Conditions de modification encore trop restrictives Laisser la CLE à l'initiative de la proposition de modification/révision du SAGE	
prévoir au sein du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), contenu dans le SAGE, des trajectoires de prélèvements d'eau	+/- A clarifier, à lier clairement au plan Eau Pour répondre correctement au volet quantitatif, obligation de définir des volumes prélevables plutôt (même hors ZRE) ?	



• Concernant l'intégration des dispositions des SAGE dans les outils d'aménagement des territoires

Objectifs du projet	Appréciation cellule animation pour YA
renforcer le lien entre les acteurs de l'eau et de l'aménagement des territoires, en intégrant à la CLE un représentant des établissements publics chargés des schémas de cohérence territoriale (SCoT);	+ Déjà anticipé Par réciprocité les CLE pourraient être désignées PPA pour les SCoT
ajouter les SAGE au porter-à-connaissance de l'autorité chargée d'élaborer ou réviser un SCoT ou son document d'urbanisme	+
traduire dans un nouveau document du PAGD les règles et dispositions du SAGE applicables en matière d'urbanisme (SCoT et PLU(i)) et d'ajouter ce document aux annexes des plans locaux d'urbanisme (PLUi)	+/- L'ajout de document supplémentaire lors de l'élaboration du SAGE pourrait alourdir les procédures
intégrer les cartographies des zones humides issues des SAGE dans les SCoT ainsi que les règles d'interdiction de destruction de ces zones dans les règlements des PLUi.	Voir diapo suivante



Concernant spécifiquement les dispositions relatives aux zones humides

Objectifs du projet	Appréciation cellule animation pour YA
	mentionner les « zones humides telles que
	définies à l'article L. 211-1 et R. 211-108
identifier précisément les parties de zones humides sur lesquelles	+
une interdiction d'assèchement, d'imperméabilisation, de mise en	A préciser (signification de « précisément », « partie
eau ou de remblai est prévue	de zones humides »)
	Nécessite des moyens
	Prendre en considération les zones humides
	potentielles non (encore) inventoriées?
	(difficulté d'inventorier l'intégralité des zones humides
	à l'échelle d'un bassin versant)
intégrer les cartographies des zones humides issues des SAGE	+
dans les SCoT ainsi que les règles d'interdiction de destruction de	Ne pas figer une cartographie à un instant T et
ces zones dans les règlements des PLUi.	permettre une mise à jour des documents
	cartographiques du SAGE au fil du temps



La Commission Locale de l'Eau s'est engagé à tester l'outil « intégration de l'adaptation dans les SAGE et autres documents de planification de l'eau » élaboré dans le cadre du LIFE Eau et Climat par Actierra.

Dans ce cadre, un diagnostic partagé des effets probables du changement climatique sur la ressource en eau du territoire a été dressé. Il ne s'agit pas d'un diagnostic exhaustif et précis mais de dégager les tendances pour permettre à la Commission Locale de l'Eau de projeter le territoire à scénario économique constant : «Comment nous en sortirions-nous aujourd'hui avec le climat potentiel de demain ? » sur les volets :

- quantité d'eau,
- qualité de l'eau.







2023

• équipe de rédaction Portail DRIAS climat & DRIAS eau • chapitres territoire, climat, sensibilité janv - avril Réunion plénière – • Bureau de la CLE • validation diagnostic + vulnérabilités atelier 1 • Bureau de la CLE Atelier 1bis: travail par • impacts du CC + niveaux d'impact + pistes actions projet • Bureau de la CLE Atelier 2 • objectifs d'adaptation + trajectoires 28 septembre • CLE Plénière • validation de la fin du test









Bilan



Contribution active du SAGE à la construction d'un outil national partagé, reproductible et dont la vocation est de permettre aux acteurs locaux de planifier leur adaptation au CC



Démarche de réflexion de révision du SAGE Yèvre-Auron:

- Echanges riches, dynamique notable
- Règles et objectifs du SAGE restent d'actualité, même s'ils semblent « sousdimensionnés » (objectifs initiaux non encore atteints...)
- Emergence de nouveaux thèmes :
 - lutte contre les incendies ;
 - bonne santé des sols (urbains, agricoles et forestiers);
 - aménagement du territoire (désimperméabilisation, haies...) et lien avec les documents d'urbanisme ;
 - agrosystème dans son ensemble (pratiques, filières, etc) et non plus la seule entrée « irrigation ».



Analyse complémentaire et approfondissements nécessaires pour dessiner leur prise en compte dans un SAGE révisé



Validation finale pour mise en ligne sur https://www.gesteau.fr/life-eau-climat/resultats



3. SCOT Sancerre Sologne

Réception le 15 avril 2024 d'une demande d'avis sur le projet de SCOT Sancerre-Sologne (50

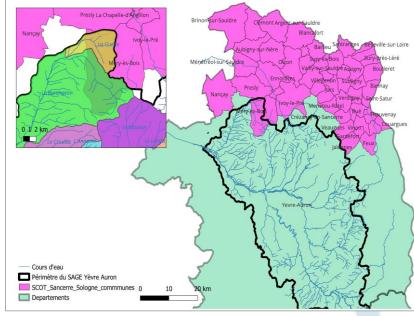
communes), avant le 5 juillet 2024.

SCOT = 1 commune sur le SAGE Yèvre-Auron (Mery-es-Bois).

Considérant que la préparation d'un avis sur ce projet de SCOT:

- représente une charge de travail conséquente pour la cellule animation du SAGE;
- est un exercice difficile lorsqu'une aussi petite partie de territoire est concernée;
- concerne à la marge le territoire du SAGE (2.3% du SAGE concerné par ce SCOT);

Malgré l'intérêt que représente la synergie à rechercher entre les documents de planification urbaine et de gestion de l'eau, il ne sera pas donné d'avis sur ce projet.





4. Trajectoires de sobriété – plan eau

Plan eau national

29 mars 2023

53 mesures de gestion de la ressource en eau

Trajectoire nationale de baisse des prélèvements de 10% par rapport à l'année 2019.



Comité de bassin Loire Bretagne

Intégration de la trajectoire de sobriété dans son plan d'adaptation au changement climatique.

Objectif de baisse de 10% retenu sans répartir l'effort à priori sur les catégories d'usagers.



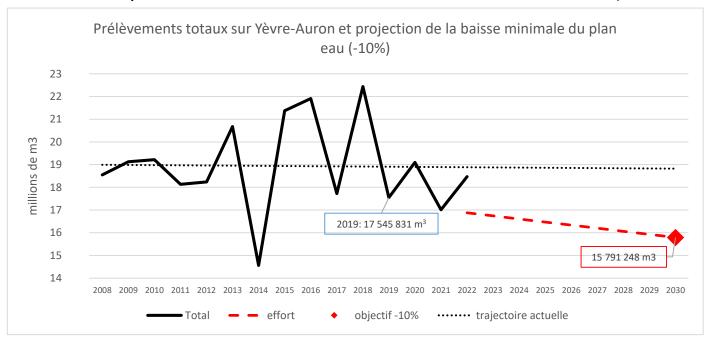
Les **Commission Locale de l'Eau**, quand elles existent, sont invitées à intégrer cet objectif minimum dans leur stratégie territoriale (courrier reçu 31/05).





4. Trajectoires de sobriété – plan eau

SAGE Yèvre-Auron -> prélèvements totaux 2019 = 17,54 millions de m³ (source BNPE).



NB: Le territoire administratif du SAGE ne correspond pas pleinement aux bassins versants des masses d'eau, notamment ceux en gestion par l'OUG AREA Berry concernant les prélèvements d'irrigation agricole.



4. Trajectoires de sobriété – plan eau

YÈVRE-AUR Grèvements par usage sur Yèvre-Auron et objectif minimal du plan eau à horizon 2030 (en m3) répartis uniformément par usage





5. Dossiers de déclaration

Conformément au R214-37 du Code de l'Environnement notamment, la CLE reçoit copie de la déclaration et du récépissé, ainsi que, le cas échéant, des prescriptions spécifiques imposées et de la décision d'opposition.

Du **1**^{er} **janvier au 31 mai 2024**, la CLE a reçu **9 copies de récépissés** de dossiers soumis à déclaration au titre du Code de l'Environnement



Quelques infos et dates:

 24 juin – arrivée d'Emilie GROS – PEP Cher médian et aval, secteur Yèvre-Auron -EPLoire

 18 juillet – cellule de l'eau Préfectorale – DDT18

 27 & 28 aout – journées animateurs SAGE Loire-Bretagne



www.sage-yevre-auron.fr

